

# NORMES D'EDITION DES REVUES DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DANS LE SYSTEME GAMES (NORCGAMES/LSH)

*Adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38<sup>ème</sup> session des CCI*

Les organes de publications scientifiques concernés par les présentes dispositions pour la normalisation et la reconnaissance des revues sont ceux qui relèvent des spécialités et des domaines de lettres et sciences humaines. Sont également concernées les publications en ligne qui relèvent des spécialités et des domaines sus-mentionnés. Dans l'esprit de la *Charte de Lomé sur la gouvernance des organes de publication scientifique en Afrique*, adoptée par les éditeurs de revues de l'espace GAMES, le 03 juin 2015, les dispositions qui suivent, règlent les profils éditoriaux des revues de lettres et sciences humaines, harmonisent les normes scientifiques et éthiques de leur édition.

1. Du profil éditorial d'une revue de lettres ou sciences humaines
  - 1.1. Le profil éditorial d'une revue est le profil scientifique global des diverses contributions à ses parutions périodiques. Une revue de lettres ou sciences humaines soumise à la reconnaissance du GAMES peut être thématique, disciplinaire, pluridisciplinaire ou transdisciplinaire.
  - 1.2. Une revue thématique est un périodique dont les contributions relèvent d'une thématique ciblée (exemples : environnement ; genre ; religion ; etc.).
  - 1.3. Une revue disciplinaire est un périodique dont les contributions relèvent d'une mention, celle d'un département, d'une filière, ou d'une spécialité scientifique.
  - 1.4. Une revue pluridisciplinaire est un périodique dont les contributions relèvent d'un domaine pédagogique et scientifique cohérent, constitué de spécialités disciplinaires ou interdisciplinaires évidentes. Sont visées, en lettres et sciences humaines, les revues des domaines « sciences de l'homme et de la société » ou « sciences humaines et sociales » ; « lettres, langues, arts » ; « littérature, art et civilisation » ; « communication », etc.).

1.5. Une revue transdisciplinaire est un périodique dont les contributions s'inscrivent dans la transversalité des disciplines.

## 2. Du profil d'éditeur de revue de lettres ou sciences humaines

2.1. Peuvent éditer une revue thématique une faculté, une école, un institut, un département, une institution ou une structure de recherche dont le profil scientifique et/ou pédagogique correspond à celui de la revue.

2.2. Peuvent éditer une revue disciplinaire un département, une filière, une structure de recherche dont le profil scientifique et/ou pédagogique correspond à celui de la revue.

2.3. Peuvent éditer une revue pluridisciplinaire une faculté, une UFR, une école, un institut, une institution de recherche, une école doctorale dont le profil scientifique et/ou pédagogique correspond à celui de la revue.

2.4. Peuvent éditer une revue transdisciplinaire une faculté, une UFR, une école, un institut, une institution de recherche, une école doctorale dont le profil scientifique et/ou pédagogique correspond à celui de la revue.

2.5. L'équipe éditoriale d'une revue comprend un directeur de publication, un rédacteur en chef, un comité/conseil scientifique, un comité de lecture, un comité de rédaction et/ou un secrétariat de rédaction.

2.6. Peut être directeur de publication un enseignant-chercheur ou un chercheur de rang A (de l'espace CAMES ou d'un autre espace académique reconnu par le CAMES). Nul ne peut diriger plus d'une revue. La fonction de directeur de publication ne peut être exercée cumulativement avec une fonction de rédacteur en chef.

2.7. Peut être rédacteur en chef un enseignant-chercheur ou un chercheur de rang magistral (de l'espace CAMES ou d'un autre espace académique reconnu par le CAMES) dont le profil scientifique correspond à celui de la revue. Nul ne peut être rédacteur en chef de plus d'une revue.

- 2.8. Le comité scientifique d'une revue est composé d'enseignant-chercheurs et/ou chercheurs de rang magistral, de notoriété dans la matière de la revue. L'appartenance à un comité/conseil scientifique doit être attestée par un accord signé de l'intéressé.
- 2.9. Le comité de lecture d'une revue est composé d'enseignant-chercheurs et/ou de chercheurs de rang magistral, de notoriété dans la matière. Au moins un tiers des membres d'un comité de lecture doit provenir de pays autres que celui de l'institution d'attache de la revue. L'appartenance à un comité de lecture doit être attestée par un accord signé de l'intéressé.
- 2.10. Le comité de rédaction est composé d'enseignant-chercheurs, de chercheurs (sans distinction de rang), de techniciens en informatique, d'experts en langue et traduction.
3. Des normes éditoriales d'une revue de lettres ou sciences humaines
- 3.1. Aucune revue ne peut publier un article dont la rédaction n'est pas conforme aux normes éditoriales (NORCAMES). Les normes typographiques, quant à elles, sont fixées par chaque revue.
- 3.2. La structure d'un article, doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.
- 3.3. La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :
- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
  - Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

3.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens(...)».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-

historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

- 3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.
- 3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nde</sup> éd.).
- 3.8. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

#### Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

#### 4. Des règles d'éthique et de déontologie de l'édition scientifique

L'équipe de rédaction d'une revue doit respecter l'éthique et la déontologie de l'édition scientifique.

- 4.1. Elle doit veiller à ne publier que des contributions scientifiques originales et de bonne facture. Pour y parvenir, elle doit respecter le cycle du travail éditorial et s'abstenir de publier tout article dont les rapports d'instruction sont défavorables.
- 4.2. L'équipe de rédaction d'une revue doit éviter de publier tout article sans l'avoir soumis à un logiciel anti-plagiat. Le CAMES tiendra pour co-responsable toute revue qui publie un article produit sur la base de plagiat.

#### 5. Dispositions finales

- 5.1. Le CAMES ne reconnaîtra aucune revue de lettres et sciences humaines, éditée dans son espace, si elle n'est pas conformement aux présentes règles de normalisation.
- 5.2. Le CAMES exhorte les éditeurs de revues de lettres et sciences humaines à promouvoir un cadre de concertation pour une meilleure appropriation des présentes dispositions.
- 5.3. Le CAMES exhorte le CTS/LSH à orienter, dans le sens des présentes dispositions, la grille de notation des revues de lettres et sciences humaines.
- 5.4. Une revue reconnue est enregistrée par un numéro de reconnaissance, avec mention de la cote obtenue. La revue fait mention, à la page de dépôt légal, du numéro de reconnaissance et de la cote. La liste des revues reconnues est publiée annuellement par le CAMES.

- 5.5. La reconnaissance accordée à une revue par le CAMES à une durée de validité de cinq ans et peut être renouvelée sur présentation d'un dossier de candidature. Le CAMES se réserve le droit de retirer, à tout moment, sa reconnaissance à toute revue qui ne respecte pas les présentes dispositions.

Fait à Bamako, le 17 juillet 2016

Les membres du Comité Technique Spécialisée Lettres et sciences humaines  
(CTS/LSH).

1. Pr Houssein Amekouga Président de CTS
2. Pr Mamadou Camara Vice-Président de CTS
3. Pr Yassir AKAKHO Rapporteur Général
4. Seyni Noumouni (Mr) Rapporteur Adjoint CTS
5. Pr Joseph Tonda, membre de CTS
6. Pr Flavien Obeto membre CTS
7. Pr SISSAO Alain Joseph, Directeur recherche, membre CTS
8. Nankamane Lamine Abdoulaye, Membre CTS
9. Pr Dieudonné TSOKINI, Membre de CTS
10. Pr Jean-Louis Tissaie Membre de CTS
11. MABE Bamouy, membre de CTS
12. Pr SANDOU Salaka membre de CTS
13. Pr HOUSSOU Christophe Seybe membre de CTS
14. Dr. Ramzy Sammaï, membre de CTS

- 15. Pr Fidèle Pierre NZE-NGUETA  
Recteur Honoraire  
CTS Lettres et Sciences Humaines
- 16. P. Aboum Ndao Prof tit. CTS Lettres Humaines
- 17. P. KOUADIO NGUESSAN Jérémie ~~Prof~~
- 18 - Proj. BIKPO Céline Y. CTS LSH ~~Prof~~
- 19 - ZOUNGRANA Tanga Pierre CTS-LSH ~~Prof~~
- 20 Pr Aboubacry Toure LAM CTS-LSH ~~Prof~~
- 21 ~~19~~ GRESSENGUES Georgine CTS-LSH ~~Prof~~
- 22 Prof Zigué Kolé's CTS-LSH ~~Prof~~
- 23 Prof TCHAM Koffi Bénézet CTS-LSH ~~Prof~~
- 24 Prof Baile Moussa Ngassabi CTS-LSH ~~Prof~~
- 25. Prof AHADOU Bouréima CTS-LSH ~~Prof~~
- 26. Dr. NGUIMALET Cyrille-Rufin, CTS-LSH ~~Prof~~
- 27 - Denis Douyon - CTS-LSH ~~Prof~~